

F3SCT n°023

3 mars 2026

Au sein de l'université de Lorraine, plusieurs situations nous inquiètent au regard des conditions de travail de nos collègues. Il nous paraît essentiel d'interpeller la présidente de l'Université à ces sujets. Vos élus SNPTES se sont associés aux propos liminaires du SGEN :

“Un an après le deuxième vote concernant Propuls, il est urgent de tirer la sonnette d'alarme : la situation de deux de nos agents n'a connu aucune amélioration. Nous avons déjà attiré votre attention sur ces situations que nous suivons, situations qui ont donné lieu à l'ouverture d'une nouvelle fiche dans le registre RSST (fiche 556). Force est de constater que nos interpellations n'ont pas été entendues, et que les conditions de travail de ces collègues restent plus que précaires.

Nous rappelons les situations humaines et organisationnelles qui sont en jeu, souhaitons une réaction immédiate et adaptée. Répartir la charge de travail de 5 agents sur les deux collègues restants reste inacceptable. La gestion managériale n'a pas évolué et est de nouveau mise en cause.

Il devient urgent d'intervenir avant que la santé des collègues ne soit encore plus dégradée et que les collègues ne se retrouvent de nouveau en burn-out.

Il est urgent de rétablir des conditions de travail respectueuses de l'investissement et du bien-être des collègues.”

La gouvernance de l'Université est attentive à la situation des équipes et a demandé le recrutement d'un personnel supplémentaire afin d'absorber en partie la charge de travail.

Point 1 – Approbation du projet des PV F3SCT

Vote : unanimité

Point 2 – Informations sur une situation en cours à l'UFR ALL Metz

Les membres de la F3SCT ont été informés par les collègues de l'UFR ALL de Metz d'une situation Violences Sexistes et Sexuelles (VSS). La présidente de l'Université a pu retracer l'historique de la situation et nous communique les éléments en sa possession.

Cette situation, révélée en 2024, a entraîné une saisine du procureur de la République et une enquête de l'inspection générale du ministère. L'enquête de l'inspection générale a dû suspendre ses travaux pour permettre à l'enquête judiciaire de progresser. L'agent mis en cause a été suspendu à titre conservatoire pendant un an (jusqu'au 1er novembre 2025).

Aujourd'hui, les collègues, également reçus par la présidente de l'Université, s'inquiètent du non-retour du dispositif de signalement de l'université, qui a été saisi en parallèle. Les conditions particulières de cette situation ont conduit les services de l'université à agir avec prudence en

évitant une double écoute (celle du dispositif propre à l'université et celle liée à l'inspection générale). On est contraint de constater que, pour autant, la parole n'a pas pu être libérée.

Il nous apparaît important, aux membres de la F3SCT et à la gouvernance de l'Université, qu'un accompagnement du collectif soit réalisé, ou par la cellule Stop-Violences, ou par le centre Pierre Janet.

Point 3 – Bilan à un an sur la création de coins « café » par la DLI

Mme Aline Marchetti, responsable du coin « café », nous présente le bilan d'une année d'activité. Cette présentation a été demandée par les membres de la F3SCT suite à la création de ce service et à sa configuration particulière. Nous ne reviendrons pas ici sur ce qu'est le coin « café », mais plutôt sur son objectif (permettre à des agents en rupture dans leurs parcours professionnels de trouver un tremplin) et nos points de vigilance.

Aujourd'hui, pour vos représentants SNPTES, il manque un certain nombre d'informations pour bien comprendre le fonctionnement de ces coins « café » :

- l'organisation du travail,
- le bruit ambiant,
- l'aménagement du temps de travail,
- l'évaluation des risques...

Un avis a été émis pour pouvoir suivre l'évolution de ce service :

Nous vous remercions pour ce bilan après 1 an, demandé lors de la mise en place des coins « café ». Cependant, l'intérêt des membres de la F3SCT se concentre davantage sur le nouvel environnement de travail des agents.

Pour mieux comprendre l'impact de ces possibilités de tremplin pour les agents, les membres de la F3SCT demandent à avoir accès aux informations suivantes :

- o la typologie des agents recrutés (genre, âge, catégorie et BAP d'origine) ;
- o le turnover (départs/arrivées) sur 1 an et que devient les agents après leur départ ;
- o le nombre d'agents que la DADRH a proposé cette reconversion ;
- o le nombre d'agents ayant refusé ou accepté cette proposition ;
- o ce qu'il est advenu des agents ayant refusé.

Vote : unanimité

Point 4 - Point d'avancement de la mise en œuvre de la plateforme BeSignal

Aujourd'hui, l'Université se dote d'une plateforme de signalement externe (BeSignal). Actuellement en phase de test, le calendrier de déploiement a été présenté à vos représentants de la F3SCT. Une phase d'ajustement va associer le référent VDHA de l'Université (Violence Discrimination, Harcèlement et Agissements Sexistes) pour finaliser une version définitive de la

plateforme d'ici le retour des vacances d'avril. Le déploiement final est prévu pour la rentrée de septembre 2025.

Vos élus ont souhaité obtenir une démonstration de la plateforme de signalement et restent vigilants quant à la phase de transition entre l'ancien dispositif et le nouveau.

Point 5 – Synthèse des comptes rendus de visites et accompagnement du CSTMD pour 2025

Il a été présenté le nouveau prestataire Conseiller à la Sécurité pour le Transport de Marchandises Dangereuses (CSTMD) et ses résultats d'audit. Suite à l'audit de 5 des sites de l'université, des actions prioritaires ont pu être identifiées notamment :

- mettre à jour les fichiers de suivi (renvoi vers GPUC) ;
- sensibiliser aux règles ADR (accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route) tous les acteurs du transport ;
- vérifier la conformité des emballages (fourni au début du marché) ;
- vérifier les BSD (Bordereau de Suivi des Déchets) en amont avec une prise en compte pour le marché ;
- demander les certificats CSTMD de tout transporteur.

Des points d'améliorations ont déjà pu être identifiés :

- réaliser une fiche sécurité au poste de travail (intitulé, formation, EPI, risques, CaT accident dont alerte DPSE et CSTMD)
- mettre à jour les protocoles de chargement (établi au début du marché avec le prestataire et mis à jour si changement)
- réaliser des exercices liés à des déversements accidentels (pris en compte dans les exercices du Plan Particulier de Mise en Sûreté PPMS)

Vos élus restent vigilants quant aux critères pouvant intégrer le cahier des charges pour l'appel d'offre du marché de l'enlèvement des produits dangereux mais également à l'inscription des constats de l'audit dans le PAPRIACT 2026.

Point 6 – Facilitation accès GPUC / Point reporté

Point 7 – Définition des personnes invitées de la F3SCT

Les textes réglementaires ne permettent pas la présence des usagers (ici étudiants non-salariés) pendant les visites F3SCT. Cependant, vos élus resteront en lien avec les représentants des usagers pour comprendre également les problématiques associés aux structures visitées.

Point 11 - Suivi des fiches RRST

La F3SCT, à travers un groupe de travail, analyse l'ensemble des situations inscrites aux registres Santé et Sécurité au Travail.

Nous ne manquerons jamais de vous rappeler l'importance d'inscrire les situations dans le registre, afin que :

- vos structures puissent agir,
- et que, collectivement, nous puissions prendre des mesures pour l'ensemble de l'Université.

Point 12 - Suivi des accidents du travail

Depuis le 1er janvier 2026, 27 accidents de travail ont été déclarés au sein de l'université, dont :

- 13 survenus sur le trajet entre le travail et sa résidence
- 14 survenus en service, principalement des chutes de plain-pied.

Pour rappel, un accident de travail est un accident d'un agent sur son lieu de travail pendant les heures de travail et cela à l'occasion de son activité professionnelle. Un accident de trajet est un accident qui s'est produit lors du déplacement d'un agent lors de son trajet habituel entre le domicile et le travail. Pour aller plus loin, nous vous conseillons : <https://www.inrs.fr/publications/juridique/focus-juridiques/focus-juridique-accidents-trajet.html>

Vos représentants SNPTES ont demandé de pouvoir faire le point sur le processus de déclarations des accidents de travail, de leur déclaration à leur traitement final, afin que l'ensemble des agents soit correctement informé.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à nous contacter.

Vos élus SNPTES à la F3SCT :
Stéphanie DAP, Guillaume ROBIN, Franck SAULNIER.